



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 327 - 21 décembre 2016

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Blog : <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

Facebook : www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015

SOMMAIRE

- 1 - Vérité et justice pour Sakine Cansiz, Fidan Dogan (Rojbîn) et Leyla Saylemez - MMF
- 2 - Le 27 décembre, Jacqueline Sauvage aura 69 ans et restera seule en prison pour Noël - Karine Plassart - Page 2
- 3 - #EllesContreExcision - 10.000 euros pour deux associations : "Excision, Parlons-en!" et l'Association des Juristes Egyptiennes - Page 2
- 4 - Un reportage avec Zehra, journaliste de l'agence Jinha, agence d'information féministe kurde - Kedistan - Page 3
- 5 - Au Maroc, la justice relaxe les deux jeunes filles poursuivies pour homosexualité - Charlotte Bozonnet - Le Monde - Page 3
- 6 - Tunisie - Abolir d'urgence le criminel article 337bis du Code pénal tunisien ! - l'Association Beity
- 7 - Une librairie féministe à Montréal - Marie-Eve Shaffer - Journalmetro.com - Page 6
- 8 - Mort de l'assassin présumé des trois militantes kurdes tuées à Paris le 9 janvier 2013 - Mouvement des Femmes kurdes en Europe - Page 8
- 9 - Jeuxvideo.com a encore frappé : stop l'impunité - Les Effronté-Es - Page 9
- 10 - Le Front National, symbole de la lutte pour les droits des femmes ? - Valérie Igounet - Historienne - blog.francetvinfo.fr - Page 10
- 11 - L'Université doit demeurer neutre à l'égard de tout engagement religieux - Page 11
- 12 - Judith Butler s'exprime sur l'élection de Trump - Page 11
- 13 - Valérie Pécresse coupe les bourses au genre - Cécile Daumas - Liberation.fr - Page 13
- 14 - Le concours de beauté décrié par l'opération Miss Rance - Hélène Gosselin - Lamarseillaise.fr
- 15 - Exposition : « Accusées, exposez-vous ! - Sonya Faure, Johanna Luysen et Julie Brafman - Liberation.fr - Page 16

MOBILISATIONS

- 1 - Vérité et justice pour Sakine Cansiz, Fidan Dogan (Rojbîn) et Leyla Saylemez - MMF

VÉRITÉ et JUSTICE pour

Sakine Cansiz, Fidan Dogan (Rojbîn) et Leyla Saylemez

Manifestation européenne à Paris

7 janvier - 10h30 - de Gare de l'Est à République

Le 9 janvier 2013, trois militantes kurdes - Sakine Cansiz, Fidan Dogan (Rojbîn) et Leyla Saylemez - ont été froidement **assassinées** d'une balle dans la tête, dans les locaux du Centre d'Information du Kurdistan à **Paris** ! Depuis, les représentant-es de la communauté kurde et les familles des victimes, soutenu-es par de nombreuses organisations et personnes attachées à la Vérité et la Justice, se mobilisent sans cesse pour demander aux autorités françaises et turques de faire toute la lumière sur ces crimes politiques odieux.

En Turquie, une enquête a été ouverte au lendemain du crime mais, malgré une commission rogatoire internationale, aucune information n'a été partagée avec la justice française. Côté français, le gouvernement a refusé de lever le secret défense sur les renseignements qui auraient pu permettre l'avancement dans l'enquête judiciaire. Les juges chargé-es de l'instruction ont finalement clos leur dossier sans avoir pu remonter jusqu'aux commanditaires.

Le 23 janvier 2017 débutera le procès en Assises avec Ömer Güney comme principal accusé.

Solidaires de toutes les femmes assassinées dans le monde en raison de leur engagement, la Marche Mondiale des Femmes Europe réclame la vérité et la justice sur ces assassinats et vous appelle à rejoindre le cortège féministe dans la manifestation.

FÉMINISTES, TOUTES SOLIDAIRES !

SOLIDARITÉ

2 - Le 27 décembre, Jacqueline Sauvage aura 69 ans et restera seule en prison pour Noël - Karine Plassart

Le 27 décembre, Jacqueline fêtera son anniversaire, une fois de plus en prison et ce, malgré la grâce partielle dont elle a bénéficié en janvier dernier. Elle ne pourra pas bénéficier d'une permission de sortie pour passer les fêtes en famille, comme elle a pu en bénéficier déjà par deux fois. La raison : pas assez de monde pour traiter sa demande, alors qu'elle l'a déposée dans les délais. Noël seule, en prison, est une souffrance supplémentaire pour Jacqueline Sauvage.

Depuis quelques jours, les signatures de la pétition stagnent. Nous devons continuer à nous mobiliser pour elle. Offrons lui pour son anniversaire 500 000 signatures.

Pour cela, continuez à faire signer la pétition dans votre entourage. Les repas de famille seront une excellente occasion. Diffusez là inlassablement sur les réseaux sociaux, par email, par sms. Nous vous proposons aussi d'écrire au Président de la République pour lui demander d'accorder la grâce pour Jacqueline Sauvage, 55 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris.

Enfin vous pouvez aussi saisir vos député.es par email, en leur envoyant le mël suivant : «Madame, Monsieur le/la député.e, Je soutiens la demande de grâce totale pour Jacqueline Sauvage. Je voudrais savoir si vous soutenez aussi cette démarche. Si c'est le cas, pourriez vous l'indiquer au Président de la République. Vous remerciant.» Signature.

Vous pouvez aussi lui montrer votre soutien en lui envoyant un petit mot, voici son adresse : Madame Jacqueline Sauvage Ecrou 6774, CDF Sud Francilien Réau, 77558 Moissy Cramaye
Votre mobilisation sera le plus beau cadeau de Noël que vous pourrez offrir à Jacqueline. Merci pour elle et pour sa famille.

Pour signer la pétition : <https://www.change.org/p/francois-hollande-lib%C3%A9ration-imm%C3%A9diat-de-jacqueline-sauvage>

3 - #EllesContreExcision - 10.000 euros pour deux associations : "Excision, Parlons-en!" et l'Association des Juristes Egyptiennes

Ces deux associations, de part et d'autre de la Méditerranée, mènent une campagne contre les violences faites aux petites filles, et plus particulièrement contre les mutilations féminines.

Chaque année dans le monde, 3 millions de filles et de femmes subissent une forme de mutilation sexuelle féminine. Cela équivaut à 6 fillettes par minute.

Sur la rive Sud de la Méditerranée, en Egypte, 80 des filles âgées entre 15 et 17 ans subissent une excision. Sur la rive Nord, elles seraient entre 42 000 et 61 000 en France

En soutenant cette campagne, vous permettez à ces petites filles des deux rives de la Méditerranée de grandir à l'abri des mutilations sexuelles féminines. Ensemble, nous pouvons aider les filles à s'épanouir, à devenir des femmes citoyennes à part entière, et à changer le monde.

<https://www.w4.org/fr/project/excision-finissons-en-maintenant/>

4 - Un reportage avec Zehra, journaliste de l'agence Jinha, agence d'information féministe kurde - Kedistan

Jinha est une agence d'information féministe dont toutes les contributrices sont des femmes. "Jin" en kurde, veut dire femme. Une première au monde. Jin suivi d'un H pour haber (information) et A pour ajansı (agence de).

Nous voulions connaître Jinha. Nous avons donc interviewé Zehra Doğan, une des journalistes de Jinha qui travaillent sous les balles et les bombardements, dans les villes kurdes sous couvre-feu dans ces derniers jours. Zehra a répondu à nos questions depuis Nusaybin. Nous la connaissions du bureau d'Istanbul, mais elle était, avec sa joie de vivre, son enthousiasme de journaliste, et son cœur de femme, connue pour être les yeux, les oreilles et la voix de son peuple. Elle est en train de suivre, caméra en main, les traces des villes et des villages, les rues qui sentent le feu, la poudre et le sang. Un moment à Cizre, un autre à Nusaybin...

Zehra Doğan est l'enfant journaliste d'un peuple esquiné depuis des dizaines d'années par des blocus, des disparitions lors du garde-à-vue, des morts sous la torture, des massacres, des exécutions par balles et par bombardements. Comment peut-on être une journaliste femme qui travaille dans un réseau d'informations qui commence à Istanbul, Amed, Van et qui s'étend jusqu'à Rojava ? Que représente la règle des « 5 N » du journalisme (Ne, Nerede, Ne zaman, Neden, Nasil : Quoi/Qui, Où, Quand, Pourquoi, Comment) pour Zehra ? Quelle est la réalité d'un travail de journaliste avec sa double identité, femme et kurde ? Nous avons discuté de tout cela.

Sadik - Kedistan : Commençons par JINHA... Peux tu nous résumer l'histoire de JINHA ? Et bien sûr ta propre histoire à l'agence...

Zehra : JINHA est une agence qui est une voix alternative, un média d'opposition qui utilise un langage et une vision progressiste, par rapport aux médias qui travaillent avec une vision d'Etat et un langage patriarcal, mais cela reste malgré tout insuffisant. En résumé, Jinha est une agence créée pour être alternatif à l'alternatif, dont tous ses membres, du journaliste caméra à la photo, de l'éditrice à la responsable d'informations, sont des femmes. C'est une agence fondée par des femmes kurdes, mais dans laquelle se trouvent aujourd'hui des femmes nombreuses de différents peuples, comme arménien, syriaque, arabe, turc, macédoine. Elle a des bureaux dans plusieurs villes au Rojava, en commençant par Kobanê, devenu l'épicentre de la résistance, mais aussi à As-Sulaymaniya en Irak, et dans plusieurs autres villes en Turquie.

Si on arrive à mon histoire, je fais partie de Jinha depuis son premier jour d'existence. J'ai voulu y prendre ma place car je pensais qu'elle était un excellent moyen pour informer des réalités avec une conception de l'information "au travers d'un prisme de femme".

Sadik : JINHA est une agence féminine kurde, et, naturellement, ses participantes sont des femmes. Comment exercer ce métier difficile avec une double identité, kurde et femme ?

Zehra : J'ai en effet l'identité kurde qui, dans un pays comme la Turquie, fait partie des identités « des autres ». Il est bien sûr difficile de travailler dans le secteur de « libre média » dont les libertés sont totalement limitées, tout en menant un combat pour mon identité, alors qu'il y a déjà

toute une difficulté d'être femme dans ce pays, où l'exploitation de la femme est permanente et encouragée par les lois. Les meurtres de femmes sont encouragés par le système de justice. Par exemple, dans les régions où l'autonomie a été déclarée, nous suivons de près les événements, toujours avec notre conception d'information centralisant la femme, commençant par les femmes qui mènent la résistance, les violations des droits, la loi martiale, en vivant tout cela personnellement. Nous sommes continuellement face à des insultes sexistes, des arrestations, jusqu'aux menaces armées. Pas un seul jour ne passe sans violences. Malgré cela, je pense que je me positionne au bon endroit, pour contribuer à casser la perception concernant "la Femme", agrafée sur le cerveau de l'Etat et l'homme. Le fait de vivre, et à la fois de témoigner, documenter la réalité, sur la politique génocidaire et les violations de droits que le peuple subit, et de faire cela en tant que femme, contribue au bon moment et au bon endroit à casser cette perception sur la femme.

Sadik : Je pense que votre terrain de travail n'est pas limité. Où travailles-tu géographiquement, en général et quelle est ta méthode de travail ?

Zehra : Notre terrain n'est jamais très défini. En ce moment, je suis à Nusaybin. Pendant les mois d'été, j'étais à Cizre, sous couvre-feu. J'ai travaillé à Dargeçit, Derik, Sinjar, Rojava et dans d'autres endroits d'affrontements. Nous nous déplaçons selon les événements et les urgences.

Sadik : Quel genre de problème rencontres-tu ?

Zehra : Je peux dire que nous vivons l'oppression de l'Etat d'une façon complète. Insultes, gardes à vue, arrestations, et puisque dans les villes sous couvre feu, nous nous trouvons dans les quartiers où il y a le plus d'affrontements, nous vivons nous aussi, tous les problèmes que les populations vivent, que vous suivez et connaissez.

Sadik : Comment vous organisez-vous pour les besoins que votre métier nécessite, comme les déplacements, la nourriture, l'hébergement ?

Zehra : Nous sommes une agence qui s'alimente par le système d'abonnement. Comme c'est affirmé dans le réquisitoire de la décision d'arrestation à l'encontre du Maire de Suruç, « transfert d'argent pour la soit disant agence Jinha », nous sommes dans le collimateur de l'Etat. Les mairies sont nos abonnés et, de toutes façons les mairies ont le droit d'abonnement aux organisations de presse. Mais, quand il s'agit de mairies kurdes, et de plus d'une agence kurde, cela devient un problème. Les abonnements de plusieurs mairies ont été suspendus. Malgré cela en tant que Jinha, nous ne jetterons pas l'éponge. Dans les zones où les résistances ont déclaré l'autonomie, vous le savez, l'argent ne fonctionne pas. Dans la maison du peuple, la dette est une dette du cœur. Nous continuons le journalisme avec ces relations.

Sadik : Que penses-tu du journalisme « copier coller » de la TRT ? [la chaîne télé au service de l'Etat turc]

Zehra : Pour moi, le journalisme du TRT va au delà du «copier coller». Comme vous le savez, et comme le dernier document le prouve, ils ne peuvent plus faire de l'information sans l'approbation de l'Etat, et en dehors des informations fournies par lui-même. Par ailleurs, les personnes massacrées par l'Etat, sont annoncées comme massacrées par d'autres. Egalement, la majorité des personnes massacrées - y compris des bébés de trois mois - sont déclarées comme « terroristes ». Nous nous battons avec un média allié, sans envergure, qui n'a aucune qualité ni prestige. Tant qu'ils existeront, nous continuerons, même si on n'a rien à manger, rien à boire.

Pour finir... Il y a beaucoup d'histoires et de violences dont j'ai été témoin. De Muğdat Ay qui avait 12 ans, massacré à Nusaybin, jusqu'à Tahir Yaranmış, bébé de 35 jours à Cizre, nous avons témoigné de nombreuses sauvageries. Nous avons été témoins de l'enterrement de Mehmet Emin Lokman, tué dans le quartier Nur à Cizre, devant les yeux de sa mère qui n'a pas pu aller près de son fils car les attaques continuaient. Nous sommes obligés de filmer des corps décomposés dans la cour de la mosquée. Par exemple, malgré nos témoignages déposés concernant les conditions du massacre de

Muğdat Ay, le média allié, n'a pas hésité à l'afficher comme « terroriste ». Voir tout cela, nous trouver face à un journalisme de ce genre nous donne la nausée.

Quant à mes dessins... Dans certains moments, la caméra ou les photos ne suffisent pas. Je dessine les moments pour lesquels ces moyens sont insuffisants. Dans une prochaine période, je pense publier mes dessins comme un roman dessiné.

Sadik : Etre le témoin de l'Histoire dans une région difficile et qui sent la mort, en tant que personne à trois identités, journaliste, kurde et femme, demande courage et persévérance. Avec respect pour toutes les Zehra.

INTERNATIONAL

5 - Au Maroc, la justice relaxe les deux jeunes filles poursuivies pour homosexualité - Charlotte Bozonnet - Le Monde

Agées de 16 et 17 ans, elles avaient été arrêtées le 27 octobre à Marrakech, poursuivies par la justice marocaine pour homosexualité. Vendredi 9 décembre, S. et H. ont été relaxées par le tribunal. « Nous espérons que ce verdict représente la fin d'une épreuve que ces deux adolescentes n'auraient jamais dû subir, a commenté Sarah Leah Whitson, directrice pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord de l'ONG Human rights watch (HRW).

Les deux adolescentes avaient été mises en prison le 28 octobre, sur dénonciation de l'une des deux familles, après qu'un voisin a expliqué les avoir surpris en train de s'embrasser. Selon l'article 489 du Code pénal marocain, les actes de «déviance sexuelle» entre personnes d'un même sexe sont passibles de peines pouvant aller jusqu'à trois ans de prison et une amende de 1 000 dirhams (94 euros).

Si des affaires liées aux mœurs sont régulièrement reprises par les médias marocains, le fait qu'il s'agisse de deux femmes, qui plus est mineures, était une première. Détenues pendant 48h, S. et H. avaient été ensuite remises en liberté provisoire. Mais leur arrestation avait ravivé une nouvelle fois les débats houleux autour de la pénalisation de l'homosexualité au sein de la société marocaine. Selon Sarah Leah Whitson, « cette affaire démontre à nouveau pourquoi les autorités marocaines devraient abolir l'article 489 du code pénal qui criminalise les actes homosexuels. Quand une personne risque d'être arrêtée et poursuivie uniquement en raison de son orientation sexuelle présumée, tout Marocain devrait se sentir préoccupé. ».

6 - Tunisie - Abolir d'urgence le criminel article 337bis du Code pénal tunisien ! - l'Association Beity

La décision du Tribunal du Kef du 13-12-2016 ordonnant le mariage d'une fillette de 13 ans à son violeur vient de nouveau secouer et alerter l'opinion publique, quelques semaines seulement après la scandaleuse émission de télé-réalité « *ândi ma nqollak* », sur l'avalant et ignominieux article 227 bis du code pénal tunisien. Ce dernier, ajouté en 1958 au vieux Code pénal de Tunisie de 1913, absout de la peine de prison « celui qui fait subir l'acte sexuel sans violence » (sic) à un enfant de sexe féminin (sic) âgé selon les cas de moins de quinze ans accomplis ou de plus de 15 ans et de moins de 20 ans accomplis (sic) en organisant son mariage à la victime qui arrête les poursuites ou les effets de la condamnation !

Fréquemment mis en pratique par les tribunaux au mépris de l'âge légal au mariage fixé à 18 ans, de l'intérêt supérieur de l'enfant que la constitution du pays et les instruments internationaux dûment ratifiés protègent, cet article, des temps médiévaux, dont la cruauté n'a d'égal que l'absurdité compte aujourd'hui des milliers de victimes mineures. Non seulement, il blanchit le coupable en déplaçant la responsabilité sur la victime mineure dont il présume le consentement mais ajoute à ses souffrances, le traumatisme d'une agression sexuelle inconnue, doublée d'un mariage «forcé».

Ce dramatique article 227 bis renferme un autre piège dont l'étau finit par se resserrer sur la victime pour la condamner. Il est enclenché lorsque la mineure, croyant pouvoir se protéger d'une « grossesse hors mariage » (le tabou absolu), se voit opposer un refus d'IVG pour minorité, exiger d'elle l'impossible autorisation du père (le tuteur) et à défaut, passer au signalement du cas aux autorités de police et au délégué de l'enfance du lieu. Tout finit, par arrangements familiaux, devant un juge du statut personnel qui, fort de son bon droit, ordonnera en « toute légalité » le mariage de la mineure « dans l'intérêt bien compris des deux futures époux » (Art.5). Cette absurde décision « émancipe la mineure par le mariage » qui seulement alors, pourra demander l'avortement... s'il est encore temps !

Devant cette succession d'ignominies et de crimes commis contre la victime mineure au nom de la sacro sainte loi de l'honneur, Nous, militantes et militants de l'association BEITY pour les femmes victimes de discrimination, de violences et d'exclusion, indignés du sort réservé aux filles mineures victimes de viols, d'abus et de toutes formes d'exploitations sexuelles, sous couvert d'une légalité cruelle et d'une « normativité sexuelle » d'un autre âge ;

Mettons instamment les autorités publiques du pays devant leur devoir primordial de protéger effectivement les enfants des abus et de reconnaître, dans le respect de l'article premier de la convention internationale relative aux droits des enfants, ratifiée comme norme de valeur supérieure aux lois, que l'enfant est toute personne âgée de moins de 18 ans.

Nous exigeons, que seul l'intérêt supérieur de l'enfant et la protection primordiale qui lui est due soient à la base de toute considération. Nous exigeons en conséquence que soit immédiatement abrogé le dévastateur article 227 bis ; qu'il soit fait application de la constitution du pays dont l'article 47 « garantit toutes formes de protection à tous les enfants sans discrimination, sur la seule base de leur intérêt supérieur » et de la convention internationale des droits de l'enfant qui impose que « dans toutes les décisions concernant les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant soit une considération primordiale ».

Nous dénonçons avec force la régressive légalisation des mariages précoces qu'induit l'article 227 bis. Mettant à bas l'âge légal du mariage fixé à 18 ans, ce mariage fait endosser à la fille mineure de moins de 15 ans - au mépris de son intégrité physique et morale - l'honneur de la famille. Nous demandons vigoureusement son abrogation et invitons les juges, interprètes de la loi et garants de la légalité constitutionnelle, à faire preuve de justice en ne prenant en considération que le seul intérêt supérieur de l'enfant.

Nous décrions la dérobade et les renoncements des autorités hospitalières à leur devoir fondamental de protéger, au dessus de toute autre considération, l'enfant, et leur refus, sur la base de prétextes fallacieux, de pratiquer l'IVG alors même que des dispositifs alternatifs existent pour pallier à l'improbable autorisation du tuteur et ne pas faire courir de risques à la santé de l'enfant.

Nous appelons les pouvoirs publics à relancer d'urgence les campagnes et les programmes de prévention et de sensibilisation aux droits et à la santé sexuelle et reproductives et de s'assurer que les centres de planning familial et les services de maternité ne se transforment pas en lieux répulsifs de répression et de violences à l'encontre des victimes mineures.

Nous appelons l'Assemblée des Représentants du Peuple à accélérer la procédure d'adoption du projet de loi intégrale contre les violences faites aux femmes et aux filles, à même de faire rempart aux violences du droit pénal actuellement en vigueur en protégeant les victimes des pratiques coutumières et des normes juridico sociales préjudiciables à leur dignité et leur intégrité physique et morale.

Depuis près d'un an, cinq vingtenaires caressaient le projet de fonder une librairie féministe à Montréal. Après une campagne de socio financement, la recherche d'un local et toute la préparation administrative, ils ont ouvert officieusement, la semaine dernière, leur commerce littéraire unique. À deux pas de la station de métro Beaudry, la librairie L'Euguélienne a pris forme dans un petit local de la rue Beaudry. Marie-Eve Blais, Stéphanie Dufresne, Nicolas Longtin-Martel, Sandrine Bourget-Lapointe et Camille Toffoli s'y affairant depuis le mois d'octobre pour donner des couleurs à leur commerce littéraire qui porte le nom d'un roman de l'auteur Louky Bersianik paru dans les années 1970. Des bibliothèques ont été disposées çà et là pour accueillir les livres et deux tables au long passé font office de comptoir-caisse.

La librairie se veut féministe, mais elle ne contiendra pas seulement des livres qui traitent des enjeux touchant l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Au fil des derniers mois, les fondateurs ont cerné un peu plus l'étendue du contenu qu'ils veulent offrir à leurs clients parmi les livres neufs et usagés qu'ils ont pu obtenir.

«Dans les féminismes, il y a beaucoup de débats, de discussions, de théories et de réflexions qui dépassent strictement l'association de féminisme et femme, mentionne Stéphanie Dufresne. Les collections antiracistes ou sur le capacitisme qu'on veut développer, ça a du sens pour nous d'avoir cela dans une librairie féministe. On y voit un lien avec la littérature sur les féminismes.»

Chantal Lévesque/Métro Parmi les ouvrages en vente chez L'Euguélienne, on trouve des essais, des romans, de la poésie, des livres jeunesse, des livres d'histoire ainsi que des zines.

«Je parlais à un libraire de Verdun l'autre jour, et il s'est inspiré de ce qu'on fait sans nécessairement prendre notre mandat spécifique. Je pense que ça encourage et que ça incite d'autres librairies à avoir des sections féministes un peu plus grandes.»

Des livres traitant des enjeux de la communauté LGBT ou des mouvements sociaux s'y trouveront aussi, de même que des auteures féminines. Les essais, les romans et la poésie côtoieront ainsi les livres jeunesse, les livres d'histoire et même les zines, ces mini livres faits à la main que des auteurs éditent eux-mêmes.

Les livres antiféministes auront-ils une place dans la librairie? «On préfère ne pas en tenir, a dit Nicolas Longtin-Martel. Si les gens veulent en avoir pour la recherche, on va les commander. Il y a des livres qui sont considérés comme féministes par certains, mais qui peuvent être considérés comme antiféministes ou hautement problématiques par d'autres. Les classiques, on va les garder, mais on va avertir les gens».

«L'important, c'est que, malgré les positions qu'on peut avoir individuellement, ce soit un espace où on peut dialoguer, a ajouté Marie-Eve Blais. C'est un espace d'archives, de savoir et d'histoire du féminisme. Donc, pour nous, ça a du sens d'avoir des ouvrages qui ne sont pas d'accord l'un avec l'autre.»

Cette ouverture au dialogue, les membres du collectif entendent bien qu'elle soit présente dans les événements qu'ils organiseront dans leur librairie. Leur objectif, c'est que ceux-ci soient des plus représentatifs de la société et universellement accessibles, au sens très large de l'expression, pour contrer les barrières du handicap physique, mais aussi linguistique, en plus de véhiculer des propos diversifiés. «On a vraiment une mission anti oppressive, a dit Sandrine Bourget-Lapointe. C'est un grand défi. C'est presque utopique».

L'ouverture officielle de la librairie sera célébrée en février prochain, pendant la rentrée littéraire d'hiver. Déjà, des auteurs et des organismes tentent de nouer des liens avec le nouveau commerce littéraire, le temps d'un événement ou même plus. Touché par cet enthousiasme, le collectif souhaite de son côté prendre le temps d'enrichir ses différentes collections de livres. Certains titres, dont quelques-uns sont livrés d'Europe par bateau, tardent à arriver.

TEXTES

8 - Mort de l'assassin présumé des trois militantes kurdes tuées à Paris le 9 janvier 2013 - Mouvement des Femmes kurdes en Europe

Le 9 janvier 2013, Sakine Cansız, Fidan Doğan et Leyla Şaylemez, trois militantes kurdes, étaient exécutées au cœur de Paris. Des documents et des enregistrements audio apparus après les faits montrent clairement que l'exécution des trois militantes a été commanditée par les services secrets turcs. La juge chargée de l'instruction avait clos son enquête en mai 2015 et renvoyé l'affaire devant la Cour d'assises. La justice française l'a cependant laissée traîner jusqu'en 2016 et, suite à l'insistance des familles des victimes, a finalement fixé la date du procès au 5 décembre 2016, avant de le repousser, sans motivation, au 23 janvier 2017.

Bien que l'État français ait été au courant de l'état de santé du suspect, il a empêché la tenue rapide du procès. Ainsi, en faisant traîner l'affaire, on a empêché que la justice soit rendue. Depuis le début de l'affaire, nous étions conscientes qu'il risquait d'y avoir des obstacles à la tenue du procès. En effet, nous craignons que le suspect soit enlevé ou bien qu'il meure avant le procès et nous avons partagé nos craintes avec l'opinion publique.

Nous venons d'apprendre, à un mois de la date du procès, la mort de l'accusé. Son état de santé se serait aggravé, ce qui avait motivé une demande de mise en liberté introduite par son conseil, demande qui devait être examinée le 19 décembre.

Ces rebondissements montrent clairement que, pour protéger ses intérêts politiques et économiques, l'État français a fait tout son possible afin d'empêcher que la vérité soit faite dans cette affaire, en repoussant dans le temps la date de la tenue du procès. Il s'est rendu coupable de complicité avec l'État turc, en collaborant étroitement avec le pouvoir fasciste d'Erdogan. Pour empêcher qu'on demande des comptes à l'État turc, toutes sortes de marchandages et de ruses ont été employées entre ces deux pays.

Jusqu'à présent, 25 personnes qui défendaient la paix et la liberté ont été assassinées en France du fait de leurs idées et de leurs activités politiques. La plupart de ces assassinats ont été commandités par des États. Le but de ces crimes était toujours le même : anéantir les chances de paix, écraser les soulèvements populaires contre les mesures anti-démocratiques et belliqueuses, mettre fin aux espoirs de démocratie et de paix. Jusqu'à présent, aucun de ces assassinats politiques n'a été élucidé par les tribunaux bien qu'on connaisse les assassins. L'arrestation de l'assassin des trois militantes kurdes allait permettre, pour la première fois, qu'il y ait un procès afin d'élucider ces crimes politiques d'État. Les forces obscures qui étaient menacées par ce procès ont tout fait pour retarder la tenue du procès en usant de toutes sortes de ruses.

Nous, les femmes kurdes, nous savons très bien que cette affaire est politique, que son élucidation éclairera la question kurde. Ceux qui ne veulent pas que la question kurde soit résolue, qui provoquent des guerres et des conflits inter-ethniques et/ou confessionnels ont empêché que cet assassinat politique soit élucidé.

Le mouvement des femmes kurdes ne laissera jamais cette affaire qui a meurtri tout un peuple. Nous allons montrer le visage fasciste et génocidaire de l'état turc soutenu par le gouvernement français, en nous unissant sur la scène internationale avec toutes celles et ceux qui sont épris-es de vérité et de justice. Nous appelons toutes les femmes kurdes, leurs amies, ainsi que tous qui se disent humains à protester en masse devant les consulats français dans le monde entier, le mercredi 21 décembre, pour demander des comptes à l'Etat français qui garde le silence dans cette affaire depuis près de 4 ans.

Par ailleurs, nous appelons à un grand rassemblement à Paris, le 7 janvier 2017, pour crier par milliers "Nous sommes Sakine, Fidan et Leyla", pour que nos voix soient une gifle pour les assassins et les forces qui collaborent avec Erdogan et le gouvernement de l'AKP. La force de la vérité

écrasera le règne de tous les dictateurs, pourvu qu'il y ait des gens courageux prêts à la défendre.

9 - Jeuxvideo.com a encore frappé : stop l'impunité - Les Effronté-Es

Les effronté-e-s sont scandalisées par la campagne de harcèlement moral et de cybersexisme que vient de subir la militante féministe Flo Marandet depuis le mois de juillet 2016, et qui a pris un tournant extrêmement violent le 18 décembre. Cette campagne de lynchage et de calomnies, organisée par des utilisateurs du très sulfureux forum 18-25 de jeuxvideos.com, a ciblé la militante traitée de "féminazie" sous prétexte qu'elle se moquait des harcèlements sexistes de la part d'inconnus l'abordant sur Facebook, comme beaucoup d'autres femmes.

Fiers de leur campagne, les forumeurs ont même créé une page wikipédia pour exhiber leur trophée en assumant qu'il s'agissait, selon leurs termes, d'un "raid" et d'une "croisade" sous forme d'insultes et de menaces. Sur d'autres pièces du dossier, il est même fait mention de "fatwa".

Sans vergogne, on peut lire que le forumeur Limbob offrait son RSA "contre sa tête". La campagne aurait été coordonnée par le forumeur "OhPleaseDontBan" via un topic sur jeuxvideo.com. Nous rappelons que selon le Code pénal (Article 222-17), "La menace de commettre un crime ou un délit contre les personnes dont la tentative est punissable est punie de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende lorsqu'elle est, soit réitérée, soit matérialisée par un écrit, une image ou tout autre objet."

L'attaque a consisté, entre autres, à envoyer des dizaines de mails au rectorat (Flo Marandet étant professeure d'espagnol), au collège, aux parents d'élèves et aux élèves, en se faisant passer pour des parents inquiets de propos antisémites, racistes et de propagande LGBT qu'elle aurait tenu, ou encore qu'elle sous-noterait les élèves masculins, autant de fausses informations. Les forumeurs ont même contacté la LDJ et la LICRA. Depuis, la LDJ a édité un court article innocentant la militante sur le fond, et la LICRA l'a incitée à porter plainte selon les informations dont on dispose. Une autre opération menée par les forumeurs a consisté à signaler massivement les deux comptes facebook de Flo Marandet, qui ont été fermés pour plusieurs jours, sans raison. Nous interrogeons de nouveau les failles de modération du réseau social.

Les effronté-e-s se porteront partie civile dans le cadre du procès en rappelant que, selon l'article 226-10 du Code pénal, le délit de dénonciation calomnieuse est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Les effronté-e-s réclament la fermeture définitive ou au moins une réelle modération au sein du forum 18-25 ans de jeuxvideo.com vu les pratiques gravissimes de ses utilisateurs et leurs conséquences réelles qui ont grandement affectée notre camarade féministe qui s'en sort pour l'instant avec 8 jours d'ITT et des anxiolytiques et somnifères prescrits suite à un état de stress intense. Même si le site a supprimé certains topics, nous pouvons en trouver d'autres, comme celui-ci, où en une bonne dizaine de pages, les forumeurs déclarent qu'ils organiseront leurs attaques en MP (messages privés).

Nous exprimons à Flo Marandet notre affectueuse solidarité !

Plus globalement, au delà des nombreux propos extrêmement misogynes qui y sont quotidiennement publiés par une communauté qui assume l'entre-soi masculin autour du mot "khey" pour se désigner (frère en arabe), beaucoup de topics rendent publiques des discussions privées échangées sur Tinder ou sms entre les forumeurs et les jeunes filles qu'ils essayent de séduire, en ne masquant ni les discussions ni les photos de ces jeunes filles, ce qui les mets potentiellement en danger. D'autres, toujours pas modérés, évoquent tranquillement des tutos pour "Violer sans se faire chopper".

Selon nos informations, fiers des conséquences de leur campagne contre Flo Marandet, les forumeurs auraient pris une autre jeune femme pour cible. Cela doit cesser ! Stop l'impunité à jeuxvideo.com.

10 - Le Front National, symbole de la lutte pour les droits des femmes ? - Valérie Igounet - Historienne - blog.francetvinfo.fr

À chaque fois qu'ils le peuvent, certains responsables du Front national font entendre leur soutien aux femmes. Le 25 novembre, à l'occasion de la Journée internationale des violences faites aux femmes, Marine Le Pen s'exprime ainsi : « Les violences faites aux femmes sont une insulte à notre civilisation, un fléau contre lequel je mènerai une action lucide et énergique ».

Quelques jours plus tôt, c'était Florian Philippot. Alors que les femmes françaises sont appelées à quitter le travail à 16h34 le 7 novembre (afin de protester contre les inégalités salariales hommes-femmes), le numéro deux du FN affirme sur France 2 que le FN est un « mouvement féministe », qu'il « défend les droits des femmes, au bon sens du terme (sic) c'est-à-dire qu'il défend la femme d'abord face aux pressions du fondamentalisme islamique (...), l'égalité homme-femme face au travail, face aux conditions de travail ».

Le FN, symbole de la lutte pour le droit des femmes ? Le parti lepéniste est conscient de l'enjeu du vote des femmes, encore plus depuis l'accession à la présidence de Marine Le Pen. Aujourd'hui, le FN ne susciterait plus la même réticence chez les femmes. Contrairement à son père, la fille de Jean-Marie Le Pen serait parvenue à séduire l'électorat féminin en proposant une image de femme « moderne », pourquoi pas féministe, au parler franc mais sans trop d'outrances. Pour la présidentielle de 2012, les femmes ont voté pour elle pratiquement autant que les hommes. L'ambition du FN d'apparaître comme un nouveau parti porte donc aussi sur le féminisme.

L'évolution depuis les années 1970 est certes perceptible, notamment à propos du positionnement du Front national sur l'IVG. La lutte contre l'interruption volontaire de grossesse demeure un pilier de la « préférence familiale » pendant de nombreuses années. Le contexte est porteur : la loi Veil relative à l'interruption volontaire de grossesse - qui dépénalise l'avortement en autorisant l'IVG sous certaines conditions - est promulguée le 17 janvier 1975. Le FN part immédiatement en campagne contre. Il ne fait pas que présenter cette loi comme un « génocide anti-français ». Il porte de nombreuses attaques ad hominem à Simone Veil, surnommée « Mme Avortemen ».

À partir des années 2000, le FN envisage de revenir sur l'abrogation de la loi Veil par référendum. Aujourd'hui, ils sont minoritaires à se prononcer ouvertement pour l'abrogation de cette loi. Bruno Gollnisch est un des rares à camper sur sa position. Pour lui, l'avortement est une « culture de la mort ». Officiellement donc, le FN converge sur cette question. Dans les textes (et communiqués), il ne dit plus ouvertement qu'il est contre. Mais à y regarder de plus près, ce n'est pas si simple. Dans le cadre de sa première campagne présidentielle, Marine Le Pen affirme qu'elle prendra la décision de ne plus rembourser l'avortement en cas de besoins budgétaires. La formation lepéniste aborde cette question avec prudence et, pourquoi pas, par d'autres biais... notamment en s'attaquant à un des symboles de la liberté de la femme qui fait du droit à l'avortement une de ses priorités. En novembre 2015, Marion Maréchal-Le Pen exprime son intention de « supprimer les subventions aux associations politisées, dont les plannings familiaux » qui, selon elle « véhiculent une banalisation de l'avortement ». La députée est loin d'être la seule sur cette position.

En fait, suffit-il de présenter le logo de sa seconde campagne présidentielle - la rose bleue - comme un « symbole de féminité dans une élection » et de se définir comme une « femme française libre, qui a pu jouir toute sa vie durant des libertés très chères, acquises de haute lutte par nos mères et nos grands-mères » pour convaincre les électrices ? Ce que Marine Le Pen fait dans une tribune libre parue sur le site de L'Opinion (13 janvier 2016) après les agressions sexuelles dont été victimes des centaines de femmes la nuit de la Saint-Sylvestre, notamment à Cologne. La présidente du FN ne se contente pas d'alerter « sur une nouvelle forme de la régression sociale, humaine et morale que nous impose la crise migratoire, crise qui n'est pas une fatalité, mais l'œuvre d'une politique voulue, effrayante par son aveuglement ». Elle cible ouvertement les réfugiés, ces « criminels », qui « méprisent ouvertement les droits des femmes ».

La sémantique adoptée et adaptée montre, une nouvelle fois, l'exploitation d'une thématique pérenne - la lutte contre l'immigration - par le biais de l'instrumentalisation d'une autre. Au nom de la défense du droit des femmes, le FN s'arroge une lutte et un héritage. D'ailleurs, dans sa tribune, la présidente du FN s'appuie sur les propos d'Élisabeth Badinter et de Simone de Beauvoir. Ses positions sur l'interdiction dans l'espace public du voile religieux porté par certaines femmes musulmanes et de la djellaba - considérés comme des « *signes religieux ostentatoires* » - sont à décrypter pareillement. Il s'agit de mettre en avant une femme menacée... En somme, d'opter entre la femme libre et moderne et la femme voilée, « *opprimée* » et soumise ; de faire le choix entre le national et l'islam.

En courtisant les femmes, le FN veut apparaître tel un parti s'imposant comme un des symboles du combat pour leurs droits. Son histoire et ses marqueurs politiques contredisent ce positionnement. Le féminisme n'est qu'une excuse pour le FN.

11 - L'Université doit demeurer neutre à l'égard de tout engagement religieux

Six personnalités scientifiques unissent leur voix pour demander à Michel Deneken, président par intérim de l'université, mais également théologien et ministre du culte de l'Église catholique de «reconsidérer sa décision de se porter candidat à la présidence de l'Université de Strasbourg».

Le 17 novembre les élections dans les conseils centraux de l'Université de Strasbourg se sont traduites par un court succès des listes soutenant la candidature de Michel Deneken, président par intérim de l'université, mais également théologien et ministre du culte de l'Église catholique.

L'élection d'un prêtre catholique à la tête d'une grande université publique de recherche, bénéficiaire des Investissements d'avenir, apparaît désormais possible. Or trois raisons nous conduisent à considérer qu'une telle élection n'est pas souhaitable.

Tout d'abord, la direction d'une université par un prêtre contreviendrait aux principes fondamentaux de la laïcité dont le respect apparaît aujourd'hui plus important que jamais. L'Université publique française doit demeurer neutre à l'égard de tout engagement religieux.

Nous observons ensuite que notre pays est de plus en plus divisé sur la question de la laïcité et en particulier sur la place des religions dans notre société. Ces questions sont légitimement débattues, mais elles sont aussi instrumentalisées par différents acteurs politiques. Dans un tel contexte il est à craindre que l'élection d'un religieux à la tête d'une université n'avive les tensions, alors que notre pays a besoin d'apaisement.

Enfin, c'est la réputation même de l'Université de Strasbourg, et par conséquent de l'Université française, qui serait mise à mal par une telle gouvernance. Le crédit public de l'ensemble des recherches menées dans cette université, recherches souvent développées en partenariat avec des établissements et organismes de premier plan (CNRS, INSERM...), en serait affecté et amoindri. La visibilité scientifique internationale de l'Université de Strasbourg, aujourd'hui portée par 41 projets d'excellence et par ses nombreux Prix Nobel, serait gravement altérée par la singularité d'un président qui entretient des liens étroits avec les autorités religieuses et exerce des missions pastorales.

Dans l'intérêt du Service public et par respect pour le principe de neutralité de l'Etat, Michel Deneken s'honorerait à reconsidérer sa décision de se porter candidat à la présidence de l'Université de Strasbourg.

12 - Judith Butler s'exprime sur l'élection de Trump

Deux questions doivent être posées au sujet de cette terrible élection. La première est : qui a voté pour Trump ? La seconde est : pourquoi personne n'a pu prévoir le résultat ? Nous, qui vivons et travaillons dans des zones urbaines et progressistes, nous ne lisons pas assez de choses sur le populisme de la classe des travailleurs blancs et sur les conséquences de la rage qui les anime.

Bernie Sanders avait compris que la rage était l'élément le plus important. Quoi qu'il en soit, maintenant c'est à nous de nous mettre en mesure de comprendre comment la privation de droits économiques (tout spécialement quand il s'agit d'homme blancs) se traduit en xénophobie, racisme, homophobie et misogynie. D'une part, nous devons nous demander comment nos propres positions ont pu être présentées comme n'étant que celles d'une élite diplômée. D'autre part, il nous faut revenir au tout premier questionnement de la démocratie : m... à la fin, les gens, comment ils sont ? Il serait facile de traiter ces électeurs par le mépris, en tant que sales racistes. Oui, c'est bien ce qu'ils sont. Mais il doit certainement y avoir un moyen de rompre le cercle dans lequel nous sommes enfermés pour analyser cette rage, ses origines et notre propre comportement d'auto isolement. Et ce d'une façon telle que, alors que nous nous demandons : m... , à la fin, qui sont ces gens, nous soyons aussi amenés à nous demander ce que nous sommes, nous, et comment nous en sommes arrivés à restreindre notre champ de vision d'une manière telle que nous n'avons pas vu venir ce qui finalement est arrivé. Ceux qui soutenaient Trump ont peut-être menti aux sondeurs ou ce sont les sondeurs qui ne les ont pas vus. Nous devons sans doute en revenir à Bernie et à la raison pour laquelle il a mené sa campagne comme il l'a fait, apportant un soutien clair aux revendications économiques de cette indépassable fraction de l'électorat.

Racisme, xénophobie, homophobie, misogynie, rien de neuf là-dedans. Les violentes campagnes contre Obama nous l'avaient déjà rappelé. Autre signal très clair : le soutien dont ont bénéficié les policiers qui ont abattu des noirs désarmés. Ce à quoi il faut encore ajouter l'horrible traitement infligé aux migrants venus du sud ou le déchaînement de l'islamophobie. Cependant tout ceci semblait à beaucoup d'entre nous tellement irrationnel et aberrant qu'il nous était tout simplement impossible d'imaginer que la moitié de la population chevaucherait cette vague de pourriture. Trump s'est vautré dans un racisme et une misogynie effrontés et nombreux ont été ceux qui s'en sont accommodés en votant pour lui. D'autres, tout aussi nombreux, sensibles à son message raciste, se sont sentis enfin libérés de la censure exercée par les mouvements féministes et antiracistes. Renvoyer cette haine à la clandestinité, tel aura été le seul résultat de la dénonciation publique du racisme de Trump. Trump est parvenu à libérer l'expression d'un racisme qui avait toujours existé, par exemple, pour ce que nous en savons, chez les policiers. Le discours d'amour de Hillary n'aura servi qu'à entretenir cette haine à l'existence furtive. Et Trump a pu s'emparer de la rage des hommes blancs de la classe des travailleurs.

Évoquons enfin un dernier aspect de la question : le niveau scolaire. Parmi ces électeurs, nombreux sont ceux qui n'ont qu'un faible niveau scolaire et ne font guère confiance aux institutions du secteur éducatif, universités comprises. Des universités considérées comme chères, élitistes et nullement indispensables. Sur ce point, la rupture est nette entre les classes sociales. Plus il sera difficile d'accéder à l'enseignement, et plus grandiront les menaces qui pèsent sur notre vie politique. Trump est quelqu'un qui ne lit pas, et qui ne considère pas qu'il devrait le faire. A gauche, nous n'avons pas su rattacher cette haine aux revendications économiques et à des perspectives politiques progressistes.

Maintenant, il nous faut envisager sérieusement la création d'un parti socialiste aux Etats-Unis, un parti qui puisse prendre appui sur de solides alliances de solidarité avec d'autres pays. Occupy Wall Street et d'autres mouvements anti-mondialistes ont dénoncé la crise économique et ses conséquences ainsi que l'approfondissement des inégalités.

De son côté, Black Lives Matter a mis en évidence l'ampleur de la souffrance sociale contemporaine. Nous devons maintenant essayer de comprendre comment ces mêmes dysfonctionnements que nous venons d'évoquer poussent - et ils l'ont fait - dans le sens de politiques réactionnaires qui vont jusqu'à entrer en contradiction avec les principes constitutionnels les plus importants.

Nous devons donc changer notre comportement et en finir avec notre propre isolement dans la gauche, pour que nous ne soyons plus pris par surprise à l'avenir. Nous autres, les minorités

sexuelles, de genres et de races, nous serons parmi les plus vulnérables à l'action de ce pouvoir de police renforcé. Il faudra nous organiser et lutter de toutes nos forces.

13 - Valérie Pécresse coupe les bourses au genre - Cecile Daumas - Liberation.fr

Cela devrait être officialisé ce jeudi : les études sur le genre, les inégalités et les discriminations ne seront plus financées par la région Ile-de-France. Telle est la volonté de la présidente LR, Valérie Pécresse. Traditionnellement, la Région soutient des Domaines d'intérêt majeur (DIM) en matière de recherche. Des sciences dures principalement mais aussi le genre depuis 2006, à l'initiative d'un élu vert, Marc Lipinski, convaincu de l'innovation de ce champ. En dix ans, près de 90 bourses de doctorat et de post-docs sont financées par la Région pour un montant global d'environ dix millions d'euros. Un soutien remarquable aux jeunes chercheurs.

En juillet, changement de focale : dans l'appel à projets des nouveaux DIM, le genre passe à la trappe. Ce n'est pas une surprise. Candidate en campagne pour la région en décembre 2015, Valérie Pécresse drague alors la Manif pour tous : «Je suis pour l'égalité homme-femme, c'est à la racine de mes convictions. L'égalité oui, mais pas l'indifférenciation des sexes [qui est] un projet politique, une idéologie. On ne subventionnera pas la théorie du genre».

C'est sera donc fait ce jeudi. Les nouveaux DIM de l'ère Pécresse comptent désormais des études sur l'islam et les islamismes en Ile-de-France. Les mots-clés femmes et droits ont aussi disparu. «Sous Giscard ou Chirac, il a toujours existé un féminisme institutionnel de droite, remarque l'historienne Florence Rochefort. Il est aujourd'hui affaibli voire menacé par ce type de décision».

14 - Le concours de beauté décrié par l'opération Miss Rance - Hélène Gosselin - Lamarseillaise.fr

"Comment voulez-vous que l'on explique aux hommes qu'il ne faut pas siffler les femmes dans la rue quand on note leur physique au 20h ?". Samedi 17 décembre, dans l'après-midi, tandis que les 30 candidates à l'élection de Miss France 2017 se pomponnent avant d'être détaillées du bout des cils à la pointe des seins à l'Arena et devant des millions de téléspectateurs, des femmes de la vie quotidienne mènent l'opération Miss Rance sur la place de la Comédie.

"Ni à prendre ni à vendre, les femmes ne sont pas des objets". Au pied du globe scintillant installé pour les fêtes de Noël, des panneaux jettent à la face des passants la vraie vie des femmes : objectisation, violences physiques, verbales, harcèlement, dictature de la beauté, de la minceur, excision, mariage forcé... "Nous dénonçons une société patriarcale, hétéronormée où la femme est objectivée, explique Catherine, membre de l'AG. Le concours de Miss France en est représentatif : les femmes y défilent en maillot de bain devant des hommes pour les faire bander, alors que pendant ce temps la loi Travail précarise les plus fragilisés, donc les travailleuses, alors que l'on remet en cause le droit à l'avortement, alors que le droit à la PMA pour les lesbiennes n'est pas acquis... et on nous propose comme divertissement un défilé de jeunes femmes, toutes les mêmes, comme modèle de LA femme."

L'année dernière plus de 7 millions de téléspectateurs avaient suivi l'élection de "la plus belle femme de France". Grande, très mince, les dents blanches et alignées, la peau claire, souriante, gentille, soumise et célibataire. Un cliché que l'on retrouve dans les pubs, les histoires pour enfants, les magasins de jouet, les clips, les films... Quasiment partout où les yeux se posent s'impose l'image toujours identique et impérieuse d'une beauté figée et silencieuse. "Nous voulons être libres de nos corps et de nos vies, de vivre avec nos rondeurs, nos poils, nos failles, libres de circuler sans être interpellées, humiliées, injuriées, harcelées, agressées, violentées..." énumère le tract qui se répand dans la foule du samedi après-midi où il trouve un échos favorable. "On nous dit que tout le monde aime les Miss France, mais ce n'est pas tout à fait juste", pointe une passante. "Cette image de duchesse est cucul, elle véhicule l'idée que le but des femmes est d'être une

princesse aux ongles longs et qui pose. C'est comme un concours de beauté pour chiens et encore il paraît qu'on ne donne plus les mensurations. On nous présente des femmes potiches qui n'ont pas grand chose à voir avec les femmes de la vraie vie", réagit Yohann.

Ce dimanche, à l'Arena, les paillettes vont éblouir les téléspectateurs. Des petites filles et petits garçons en prendront plein les yeux de ce modèle sexiste qu'il est si facile de reproduire. "Moi j'aime bien, elles sont belles !" rosit une fillette de 10 ans dans la foule. Une parmi tant d'autres.

CINÉMA, THÉÂTRE, EXPOS, LIVRES, TÉLÉ...

15 - Exposition : « Accusées, exposez-vous ! - Sonya Faure, Johanna Luysen et Julie Brafman - Liberation.fr

C'est un test qui ne trompe pas. Quelles sont les femmes les plus célèbres de l'histoire de France ? «Jeanne d'Arc et Marie-Antoinette... et Charlotte Corday suit de très près», réplique Pierre Fournié, l'un des commissaires de l'exposition parisienne «Présumées coupables».

Des femmes jugées, condamnées et exécutées. Siècle après siècle, les romans, les journaux et le cinéma ont été hantés par la figure de la femme criminelle, traîtresse ou déchue, sorcière ou fille perdue. Elles ne représentent pourtant, aujourd'hui encore, que 5 % des criminels condamnés - une proportion à peu près stable depuis le Moyen Age, comme le relève l'historienne Claude Gauvard. Mais toujours, la suspecte est bien plus scandaleuse que l'homme délinquant : traditionnellement renvoyée à sa douceur maternante et à sa fonction de pacificatrice, «la femme est d'autant plus coupable qu'elle ne devrait pas l'être», écrit encore l'historienne, dans le livre publié à l'occasion de l'exposition (Présumées coupables aux éditions L'iconoclaste).

Celle-ci s'organise autour de cinq archétypes. La sorcière, l'empoisonneuse, l'infanticide, la pétroleuse, la tondue de la Libération. Cinq variantes d'une même peur : celle de la sexualité féminine et de la puissance/violence de ces femmes qui n'entrent pas dans le rôle qui leur est assigné. Crainte d'un grand charivari qui verrait le pouvoir des hommes défié. A travers 320 procès-verbaux d'interrogatoires, de condamnations à mort, de lettres de rémission adressées au roi pour obtenir son pardon, l'exposition retrace la ligne de vie (brisée) de petites sorcières anonymes.

Dans les vitrines, les PV d'interrogatoires de Jeanne d'Arc, de La Brinvilliers, de Violette Nozière, de Louise Michel ou un rapport de police sur Léonie Bathiat, alias Arletty, accusée d'avoir eu une liaison avec un officier allemand et d'avoir dénoncé un espion anglais... Dans tous ces documents, arides et faussement neutres, ce n'est pas la parole des femmes accusées qu'on entend, mais leurs mots retranscrits par des hommes : les démonologues, les policiers, les procureurs. «Du Moyen Age au XX^e siècle, ce sont des hommes qui jugent les femmes, rapporte Pierre Fournié. Et ils leur posent des questions qu'on ne pose jamais aux hommes. Jamais un collabo n'a été interrogé sur ses relations sentimentales avec une Allemande...».

Pas question de transformer l'ancestrale coupable en éternelle victime : si ce sont des hommes qui condamnent les femmes, ce sont aussi, souvent, des femmes qui dénoncent d'autres femmes plus fragiles ou plus marginales : célibataires, rebelles ou pauvres, comme le rappelle Fanny Bugnon, commissaire de l'exposition. Dans les manuscrits qui rapportent la recherche de la «marque du diable» laissée sur la peau entièrement rasée des présumées sorcières ou dans les photos de cheveux qui tombent après la Libération, c'est toujours le corps de la femme trop libre, trop sexuelle, qui surgit. «Finalement, c'est le corps de la femme qui est mis en jugement».

Les sorcières : Combien de femmes furent brûlées vives pour sorcellerie dans l'Europe des bûchers ? Les estimations varient, d'autant que les documents judiciaires ont parfois été brûlés par les autorités locales, surtout après une chasse aux sorcières particulièrement meurtrière, raconte Pierre Fournié des Archives nationales, qui avance toutefois ces chiffres : il se tint 110 000 procès pour sorcellerie, concernant à 80 % des femmes, entre le XV^e et le XVIII^e siècle. Sachant qu'ils se

terminent une fois sur deux par une condamnation à mort, on peut estimer le nombre de sorcières assassinées à 60 000. Et cela alors que de mémoire d'archiviste, «on n'a jamais pris une femme en flagrant délit de fornication avec le diable».

Les victimes étaient, apprend-on au gré des interrogatoires, principalement des femmes qui avaient passé l'âge de procréer. Mais être pré pubère ne protégeait en rien des accusations de sorcellerie, comme le prouve le cas de Catherine Polus, 8 ans et demi, dont le procès se tint en 1662 à Valenciennes - elle avoua avoir passé un pacte avec le diable à 5 ans. Les procès en sorcellerie eurent généralement lieu dans des communautés rurales du nord de l'Europe, où les rivalités entre protestants et catholiques étaient vives. Ajoutons que les inquisiteurs des sorcières étaient, comme le prouvent les gravures de l'époque, de parfaits obsédés sexuels, puisque ces reines du sabbat, aux attributs féminins exacerbés (cheveux longs, ongles crochus) étaient présentées nues et le plus souvent dans des positions pornographiques (des traités de démonologie racontent qu'elles cachent des pénis dans des arbres). Les instructions étaient l'occasion de marquer le corps de ces femmes, puisque les prévenues étaient dénudées, et rasées intégralement, avant que les inquisiteurs ne scrutent leur anatomie à la recherche du «point d'insensibilité», stigmaté du Malin. Pour cela ils enfonçaient à l'endroit choisi une longue aiguille chirurgicale. Humiliée et torturée, la sorcière présumée finissait par avouer qu'elle a bien couché avec le diable. Enfin, après s'être rincés l'œil, les inquisiteurs pouvaient rétablir l'ordre social en condamnant à mort la sorcière.

Les tondues : Pendant la guerre, elles ont couché avec un boche, eu un enfant d'un nazi, ont fricoté avec l'envahisseur. Par amour, conviction ou nécessité - Marguerite, 36 ans, dira à son procès le 5 juin 1945 qu'elle l'avait fait «pour pouvoir donner à manger à mes enfants ». Quoi qu'il en soit, elles sont coupables de l'ultime infamie : trahir la nation en donnant leur corps aux Allemands. Dès le début de la Libération, des femmes seront montrées du doigt, accusées de «collaboration horizontale». Les procès furent expéditifs, le châtement spectaculaire : la tonte en public, le corps parfois dénudé, souvent marqué au rouge à lèvres d'une croix gammée, voire au fer rouge. La plus célèbre des collaboratrices est la chanteuse Arletty, qui sera condamnée mais pas tondue. Dans son procès-verbal, elle raconte avoir répondu à un ambassadeur allemand qui souhaitait qu'elle se rendît à Baden-Baden qu'elle préférerait «Paris-Paris».

L'historien Fabrice Virgili, coauteur du catalogue d'exposition, estime à 20 000 le nombre de ces femmes qui, en France, furent tondues à la Libération. Jusqu'à ce que la répétition des mêmes scènes archaïques ne donne la nausée aux intellectuels de l'époque. Dans *Combat*, le 2 septembre 1944, Sartre écrit son dégoût devant ce «sadisme moyenâgeux».

Le pétroleuse : On lui reproche d'avoir tenté de mettre à bas le gouvernement, mais les enquêteurs demandent à Louise Michel : «N'aviez-vous pas des relations intimes avec un homme ?». La réponse de la communarde fuse : «Non, je n'avais qu'une passion, celle de la révolution.» Quoi de plus déstabilisant que la violence politique féminine ? Il serait tellement plus rassurant de penser que les amazones sont sous l'emprise d'un homme...

L'expression «pétroleuse», qui n'a pas de masculin, vient justement de ces femmes de la Commune, accusées d'avoir incendié Paris à l'aide de bidons de pétrole. C'est en tout cas ce que représentaient alors de nombreuses gravures et illustrations de journaux. Elles sont un millier à passer devant le conseil de guerre. Aucune ne sera reconnue coupable d'incendie volontaire. La pétroleuse n'existe pas. Qu'importe, son image, elle, subsiste. N'a-t-elle pas, cette femme rebelle, le pouvoir du feu, comme la sorcière avait son chaudron ? «Révolutionnaires, anarchistes, suffragettes, communardes... Les pétroleuses ont en commun d'être sorties des normes assignées à leur sexe, commente Fanny Bugnon, l'une des commissaires d'exposition. Dans leurs affaires, on lie toujours le pénal à la morale.»

Au procès de Germaine Berthon, jeune anarchiste qui assassina un journaliste de l'Action française pour venger Jaurès, on dissèque sa sexualité. A-t-elle aimé des femmes, a-t-elle avorté ?

Lors des procès, dans les interrogatoires policiers, elles sont toujours questionnées sur leur tenue vestimentaire. Finalement, on reproche tout autant à ces «ennemies publiques» leur crime que d'avoir abandonné le chapeau ou de porter le pantalon. Dans les années 70, rappelle Fanny Bugnon, lors du procès des membres d'Action directe Nathalie Menigon et Joëlle Auron, l'avocat général soupirera encore : «Le plus horrible, le plus choquant, c'est que les tueurs soient des tueuses».

L'empoisonneuse : Existe-t-il, dans l'imaginaire collectif, un crime plus fourbe que celui perpétré à l'aide d'arsenic ou de barbituriques ? Le poison serait l'arme féminine par excellence. On considère qu'il est utilisé par ces «femmes qui n'ont pas assez de force ou de courage pour se venger ouvertement et par la voie des armes». (Lange, 1964). En bref, aux hommes le sang, aux femmes le venin. Les traités criminels assimilent l'empoisonnement à un crime prémédité : c'est le mal qui s'insinue dans le foyer domestique et frappe ceux qui, trop crédules, ingèrent l'aliment fatal. Relisons le procès-verbal d'interrogatoire d'une certaine Elisabeth Mignote, 35 ans, le 2 septembre 1743 : «Interrogée si quelques jours avant de commettre ce crime, elle ne fit pas de menaces à son mari en lui disant : "Chien ! Tu m'as battue et rouée de coups, je te ferai prendre un bouillon !" A dit que cela est faux». Faut-il avoir une âme noire et malfaisante pour détourner ainsi le savoir culinaire ! L'histoire judiciaire recèle maints cas de fameuses empoisonneuses, comme la marquise de Brinvilliers, accusée d'avoir tué son père, ses frères et sa sœur et qui finira décapitée en juillet 1676. Dans son sillage, 442 accusations et 36 condamnations à mort seront prononcées, dont celle de La Voisin. D'autres femmes passeront également à la postérité pour empoisonnement, telles Marie Besnard ou encore la célèbre parricide Violette Nozière. «L'empoisonneuse, c'est en quelque sorte la petite cousine des villes de la sorcière», sourit Pierre Fournié.

L'infanticide : «La sexualité féminine doit toujours rester une affaire d'hommes. La figure de la mère infanticide le montre avec évidence», note Pierre Fournié, conservateur aux Archives nationales. Ça commence en 1556, avec l'édit d'un roi, présenté dans l'exposition. Henri II, «dûment averti d'un crime énorme, exécration, fréquent en son royaume», interdit aux veuves et aux «filles» (les femmes non mariées) de cacher leur grossesse. Sous peine de mort. Ces célibataires ont donc l'obligation de déclarer leur état devant juge ou notaire - et les curés sont sommés de le leur rappeler tous les trois mois à la messe... Ces registres collectent des récits parfois très précis de rencontres amoureuses, de rapports sexuels, d'abandons ou de viols. «L'inceste en revanche, ne transparait jamais, note Pierrre Fournié. Il est pourtant à l'origine de beaucoup d'infanticides».

La plupart des femmes infanticides ont caché leur grossesse - elles ont porté des corsets, éviter le lavoir - quand elles ne l'ont pas tout simplement dénié. Quand elles sont poursuivies, rares sont les femmes qui avouent leur infanticide (les condamnations à mort sont régulières aux 16^e et 17^e siècles, les jurys populaires seront plus cléments par la suite). «Des experts vont alors interroger, scruter, palper leur corps», rapporte Pierre Fournié. Alors, comme on cherchait la marque du diable sur le corps de la sorcière, on cherche la trace de la grossesse sur celui de l'infanticide. «Ayant suivi notre examen pour savoir si elle est accouchée récemment, nous avons trouvé les seins durs, gonflés et rendant du lait; l'ayant touchée par ses parties naturelles, nous avons trouvé le col de la matrice dilaté...», relate ainsi un rapport d'expertise du médecin du Châtelet de Paris, sur une jeune fille de 20 ans, en 1784. Autant la représentation de la femme dangereuse ou criminelle, empoisonneuse ou sorcière, est omniprésente dans les tableaux, la presse ou le cinéma, autant les représentations de la mère infanticide, et plus encore de son acte, sont rarissimes. «On ne représente pas l'indicible, commente Pierre Fournié, le crime qui remet en cause la principale fonction assignée à la femme: assurer la reproduction.»

Présumées coupables - Musée des Archives nationales, Hôtel de Soubise, 60, rue des Francs-Bourgeois 75003. Jusqu'au 27 mars 2017.

Coordination Française Marche Mondiale des Femmes, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris ;

Tel : 06 80 63 95 25, mail : marchfem@rezisti.org ; site : <http://marchemondialesdesfemmesfrance.org/>